

But 4 : Donner suite aux engagements prioritaires des deux ministères liés au Sommet mondial sur le développement durable : Johannesburg, 2002

En 1992, Rio de Janeiro, au Brésil, a été l'hôte de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED). Aussi appelée le « Sommet de la Terre », la CNUED a focalisé l'attention du monde sur les liens entre les questions sociales, économiques et environnementales. Elle a débouché sur l'Action 21, un programme d'actions devant conduire au développement durable au XXI^e siècle.

À l'occasion du dixième anniversaire du Sommet de la Terre, des représentants des gouvernements, de la société civile et du secteur privé se sont donné rendez-vous au Sommet mondial sur le développement durable (SMDD), tenu à Johannesburg en août 2002. La communauté internationale a alors passé en revue les progrès réalisés, discuté de questions relatives au DD et consolidé un plan d'action pour la pleine mise en oeuvre d'Action 21. Les négociations menées au SMDD ont abouti au Plan d'application de Johannesburg (PAJ) qu'ont entériné les gouvernements participants.

La préparation et la participation du Canada au SMDD ont été coordonnées par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI), de concert avec Environnement Canada (EC) et l'Agence canadienne de développement international (ACDI). Des mesures ont été prises par l'entremise du

Secrétariat canadien du SMDD pour amener la société civile et le milieu des affaires à participer de près à toutes les étapes, de manière à ce que les Canadiens intéressés comprennent les objectifs et les résultats du SMDD, ainsi que les mesures de suivi à prendre. Ces efforts ont également permis au gouvernement de prendre le pouls de la société civile et du milieu des affaires.

Depuis le Sommet de Johannesburg, le Secrétariat et les ministères concernés ont analysé le PAJ et ont extrait des 602 paragraphes 46 engagements spécifiques au Canada. Le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Commerce international sont responsables au premier chef de neuf de ces engagements, énoncés dans le tableau ci-après. La présentation de ce dernier diffère de celle des trois tableaux précédents, car il a été décidé d'inclure dans les Objectifs le libellé exact des engagements du PAJ, et cela, afin de faciliter le suivi du Plan. Il convient aussi de noter que les deux ministères participeront à 24 autres engagements, exposés à l'Annexe IV, *Sommet mondial sur le développement durable : engagements auxquels le ministère des Affaires étrangères et le ministère du Commerce international participent*.

Sur le plan international, le suivi du SMDD est supervisé par la Commission du développement durable (CDD) de l'ONU. À sa Onzième session,